

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 10
Nombre de pouvoir donné 2
Nombre de suffrages exprimés 12

Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 1er Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2017

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ et Marie-Josée FREUND BERGÉ

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre FRANCHI à Joël PAGIS
Corinne JOLLY à Christelle SUIRE

Absent excusé : Dominique Le BARZIC

Absent : Jessy VILLAUME

Secrétaire de séance :

Marie-Josée FREUND BERGÉ

Exposé de Monsieur Olivier LOIZEAU, directeur de Vendée Energie. La Société d'Economie Mixte a été créée en 2012 pour traiter du sujet de la production d'énergie ; elle a pris le relais d'une régie d'électricité REVe, créée 10 ans plus tôt.

Le SYDEV est à disposition des communes pour traiter des dossiers et notamment des projets éoliens. Monsieur LOIZEAU a étudié le projet de L'Hermenault, il explique qu'il est préférable que ce dossier soit porté en concertation avec Vendée Energie.

Les compte-rendu des réunions des 5 avril et 3 mai 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Signature d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi – CAE
- Projet de convention avec la SAFER
- Choix du prestataire pour le lot n° 2 - signalisation - dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD14
- Avenant à la convention signée avec le SYDEV pour la pose d'un radar pédagogique

OBJET N°352 : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE VOIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Un appel d'offres sous forme de MAPA - marché à procédure adaptée – a été lancé pour les travaux annuels de voirie ; cinq entreprises ont soumissionné, il convient de choisir l'entreprise retenue en tenant compte des critères de pondération définis dans le règlement de consultation.

SOTRAMAT	88.252,20 €
MIGNE	99.006,00 €
EIFFAGE	75.173,40 €
COLAS CO	87.564,00 €
RINEAU	103.502,40 €

Compte-tenu des notes attribuées et des critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation, l'Entreprise EIFFAGE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maître d'Œuvre, Aménagement Ingénierie VRD, avait estimé ces travaux à 81.620,10 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient l'Entreprise EIFFAGE ; les travaux devraient commencer le 19 juin ; le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce marché de travaux.

OBJET N°353 : PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE VOIRIE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SIVOM POLE EDUCATIF JULES VERNE

Le Comité Syndical du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne a décidé de la réfection du parking de l'école ; afin de réduire les coûts, tant administratifs que techniques, il propose que ces travaux soient suivis par la Commune de L'Herminault dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Lors de la réalisation de l'estimation pour les travaux communaux, le Maître d'Œuvre, Aménagement Ingénierie VRD a chiffré les travaux propres au SIVOM Pôle Educatif Jules Verne pour un montant de 27.420 € TTC.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de conventionner avec le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne afin de déterminer les conditions de cette mutualisation :

- La Commune de L'Herminault prend à sa charge :
 - La phase estimation
 - L'appel d'offres et l'ouverture des plis
 - Le marché à procédure adaptée
 - La totalité des factures relatives aux travaux
 - Les honoraires du Maître d'Œuvre
- Le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne remboursera à la Commune de L'Herminault la part des dépenses qui lui incombent sur présentation d'un relevé visé par Monsieur le Receveur Municipal

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus et mandate le Maire, ou son représentant, pour la signature de la convention dont le projet sera joint à la présente délibération lors de l'envoi au contrôle de légalité.

OBJET N°354: PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DE VOIRIE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE DE L'HERMENAULT

L'Association Foncière de L'Hermenault a décidé de la réfection de chemins d'exploitation lui appartenant ; afin de réduire les coûts, tant administratifs que techniques, son Conseil d'Administration propose que ces travaux soient suivis par la Commune de L'Hermenault dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Lors de la réalisation de l'estimation pour les travaux communaux, le Maître d'Œuvre, Aménagement Ingénierie VRD a chiffré les travaux propres à l'Association Foncière pour un montant de 9.772,80 € TTC.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de conventionner avec l'Association Foncière de L'Hermenault afin de déterminer les conditions de cette mutualisation :

- La Commune de L'Hermenault prend à sa charge :
 - La phase estimation
 - L'appel d'offres et l'ouverture des plis
 - Le marché à procédure adaptée
 - La totalité des factures relatives aux travaux
 - Les honoraires du Maître d'Œuvre
- L'Association Foncière de L'Hermenault remboursera à la Commune de L'Hermenault la part des dépenses qui lui incombent sur présentation d'un relevé visé par Monsieur le Receveur Municipal

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus et mandate le Maire, ou son représentant, pour la signature de la convention dont le projet sera joint à la présente délibération lors de l'envoi au contrôle de légalité.

OBJET N°355: PROPOSITION DE CESSION D'UN BATIMENT SITUÉ RUE DE L'ABBAYE

Le Maire explique que suite à la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault, est né un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal : la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Ce nouvel EPCI est héritier de l'ensemble du patrimoine émanant des ex-communautés de communes, dont pour le Pays de L'Hermenault, un local situé rue de l'Abbaye à L'Hermenault, cadastré section AC n° 276 pour une superficie de 320 m² (à noter que ce local, jadis propriété du SIVOM de L'HERMENAULT, est toujours répertorié au cadastre comme propriété dudit Syndicat qui a fait l'objet d'une dissolution en juin 2006).

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée n'a pas vocation à conserver ce bâtiment et propose de le céder pour l'euro symbolique à la Commune de L'Hermenault.

Par un vote à main levée, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de ce bien pour l'euro symbolique. Il mandate également le Maire ou son représentant pour la signature de l'acte notarié.

OBJET N°356 : AFFECTATION DU BATIMENT SITUE RUE DE L'ABBAYE

Par délibération n° 355, le Conseil Municipal a accepté la proposition de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée visant à récupérer un local issu de la fusion, depuis le 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault.

Ce bâtiment était affecté pour un quart à un garage et pour les trois quarts restants à l'association « l'Outil en Mains du Pays de L'Hermenault ».

Le Maire propose de conserver l'affectation pour l'association « l'Outil en Mains du Pays de L'Hermenault » et que le garage soit mis à disposition du Comité des Fêtes de L'Hermenault.

Mesdames Corinne JOLLY et Christelle SUIRE, Messieurs Stéphane ROCHER et Philippe TRILLAUD, membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes, ne prennent pas part à la décision.

Par un vote à main levée, par 8 voix POUR, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire.

OBJET N°357 : MISE EN LUMIERE DU LAVOIR NOTRE-DAME

La mise en lumière du lavoir Notre-Dame, prévue l'an dernier, peut être réalisée en 2017 ; une convention signée avec le SYDEV permettrait de réaliser ce projet.

Le coût de l'opération s'élève à 8.594 € TTC. La Commune finance le projet sur la base de 30% du montant de 7.162 € HT soit 2.149 € ; le SYDEV finance le complément soit 6.445 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec le SYDEV en vue de la mise en lumière du lavoir Notre-Dame.

OBJET N°358 : REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE

Lors du débat budgétaire, les Conseillers ont été informés que la tondeuse autoportée John DEERE utilisée par le service technique fait l'objet d'interventions de maintenance à répétitions et coûteuses.

En vue du remplacement de ce matériel, un crédit a été ouvert et adopté par le Conseil. Une mise en concurrence et des essais sur place ont permis de comparer divers matériel.

Au final, la société ESPACE EMERAUDE a proposé une machine à tonte frontale à éjection centrale de marque GRILLO, fabriquée en Italie pour un coût de 34.140 € TTC, complétée d'un broyeur, un scarificateur et un débroussaillier pour un coût de 3.376 € TTC, soit un total de 37.516 € TTC. Après une

reprise de l'ancien matériel et du gyrobroyeur, pour un montant de 5.516 €, le coût final est de 32.000 € TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, mandate le Maire pour l'achat du matériel énoncé ci-dessus, ainsi que la reprise de l'ancien matériel.

OBJET N°359 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Des ajustements au budget principal sont nécessaires afin de prendre en compte certaines décisions telles que : la délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de voirie accordée au profit du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne et de l'Association Foncière, le solde du financement des travaux de voirie 2016 ainsi que le renouvellement de la tondeuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide la décision modificative suivante :

Virement de crédits :

Section d'investissement

Article 2188 – opération 31 – Matériel	- 42.800 €
Article 2151 – opération 27 – Voirie	+ 42.800 €

Ouverture de crédits :

Section d'investissement dépenses

Article 4581 – opération 27 – Voirie	+ 40.000 €
--------------------------------------	------------

Section d'investissement recettes

Article 4582 – opération 27 – Voirie	+ 40 000 €
--------------------------------------	------------

OBJET N°360 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de subventions formulées par les associations communales en rappelant les critères retenus pour le versement de chacune d'elles : demande écrite avec bilan financier, éligibilité (lieu du siège social/impact sur la commune), besoins internes, implication communale ; ces critères sont retranscrits en points ; la valeur du point pour 2017 est maintenue à 31 €. La commission des finances s'est réunie pour statuer sur ces demandes

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

✗ ADMR : Service d'aide à domicile	930 €
✗ ADMR - Service de Soins	227 €
✗ Association du Patrimoine Religieux du Pays de L'Hermenault	150 €
✗ Chambres des Métiers de Charente Maritime	40 €
✗ Club de l'Amitié	248 €
✗ France ADOT 85 (dons d'organes)	100 €
✗ L'outil en Main	248 €
✗ Secours Populaire	100 €
✗ UNC section L'Hermenault/St Martin des Fontaines	186 €
✗ Vélo club Hermenaultais	186 €

Soit un total de

2.415 €

OBJET N°361 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'Ecole Jules Verne organise une sortie pédagogique du 6 au 8 juin prochains.

Le coût de cette sortie par élève est estimé à 130 € ; la participation des parents est fixée à 50 € et celle des communes proposée à 50 € par enfant, le solde étant pris en charge par l'association des parents d'élèves. Dix-sept élèves de la commune sont inscrits ; la subvention demandée est de 850 €.

Par un vote à main levée, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater la subvention de 850 € dès que les enseignants auront fourni un compte-rendu de l'action.

OBJET N°362 : PROJET DE CONVENTION AVEC LA SAFER

Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de conventionnement avec la SAFER Poitou-Charentes.

La convention permettrait à la Commune de L'Hermenault de se positionner en vue de créer une réserve foncière de 8 Ha 70 Ca.

Par ailleurs, la SAFER pourrait intervenir dans des transactions visant à densifier le centre-bourg.

Par délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal confirme la décision prise le 7 novembre 2016 et autorise le Maire à signer la convention qui doit intervenir entre SAFER Poitou-Charentes et la Commune de L'Hermenault.

OBJET N°363 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CAE – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Après délibération, le Conseil Municipal confie au Maire la mission de recruter un agent pour renforcer l'équipe du service technique actuellement composée de deux agents techniques.

Monsieur le Maire prendra l'attache des services de la Mission Locale pour l'Emploi en vue du recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, contrat en partie financé par l'Etat.

OBJET N°364 : POSE D'UN RADAR PEDAGOGIQUE RUE DU STADE BEAULIEU

Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé quant à l'installation d'un radar pédagogique rue du Stade Beaulieu.

Il convient de modifier la convention signée avec le SYDEV afin de prévoir la pose du radar sur un poteau spécifique ; la 1^{ère} convention prévoyait la pose du radar sur un poteau existant.

Cette modification occasionne un surcoût de 274 €, la dépense totale s'élève à 2.344 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition.

OBJET N°365 : AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD14 – LOT N°2 SIGNALISATION

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité prévus sur la RD14, l'appel à concurrence a eu lieu sous forme d'un MAPA – marché à procédure adaptée - pour 2 lots : lot 1 « Voirie » et lot 2 « Signalisation horizontale et verticale ».

L'appel d'offres pour le lot n° 2 a dû être annulé pour vice de forme ; un nouvel appel d'offres a été effectué par la SPL - Société Publique Locale.

La Commission d'Ouverture des plis, assistée par la SPL, a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres le 17 mai 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, par 12 voix POUR retient la proposition de la Société SIGNALISATION 85, moins disante et ayant obtenu le meilleur classement dans la pondération des critères.

Les travaux du lot Signalisation s'élève à 8.209 € HT – 9.850 € TTC.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour la signature de l'ensemble des pièces afférentes au marché public.

QUESTIONS DIVERSES

- ✘ Le Conseil Municipal élabore le tableau des permanences pour le bureau de vote des Elections Législatives prévues les 11 et 18 juin prochains
- ✘ La Maison des Communes a été missionnée pour effectuer une analyse sur le fonctionnement des services administratifs
- ✘ Organisation du pique-nique annuel des élus

La séance est levée à 22h20

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 352 au n° 365

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre
BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
FREUND BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	